



4

**La Chambre des Députés**

**Motion**

Considérant la nécessité d'accroître le volume du parc immobilier luxembourgeois, notamment dans le domaine du logement locatif, et que les particuliers devraient partant être encouragés à investir dans le logement,

Considérant que les pouvoirs publics devront s'efforcer, au cours des années à venir, de constituer une réserve foncière publique, dont les éléments peuvent être situés aussi bien à l'intérieur des périmètres de construction que dans des zones susceptibles d'y être intégrées dans un avenir rapproché,

Considérant que les pouvoirs publics devraient être informés de la disponibilité d'immeubles supplémentaires sur le marché, et le cas échéant pouvoir acquérir les immeubles mis sur le marché sous l'effet des mesures incitatives de fiscalité directe,

**Invite le Gouvernement**

à envisager la création d'un droit de préemption immobilier au bénéfice des pouvoirs publics, droit qui devrait servir à faciliter la constitution d'une réserve foncière publique

*[Signature]*  
Kreider

Mors di Bartolomeo  
*[Signature]*

*[Signature]*  
Jos Schener

*[Signature]*  
FAYOT

*[Signature]*  
LUX